

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA TROIS CENT SOIXANTE-SEPTIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE LUNDI 22 JUILLET 2013

- * 367-CX-1610 concernant une recommandation pour la nomination de membres au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais
 - * 367-CX-1611 concernant le contrat de recherche auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
 - * 367-CX-1612 concernant le renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2013-2014
 - * 367-CX-1613 concernant un protocole d'entente avec l'École nationale d'administration publique portant sur l'utilisation des services de la bibliothèque de l'UQO par les étudiants et les membres du personnel de l'ENAP
 - * 367-CX-1614 concernant le protocole d'entente de services offerts par l'Université du Québec en Outaouais au Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
 - * 367-CX-1615 concernant le renouvellement de l'entente de collaboration entre Les Centres jeunesse de l'Outaouais (CJO) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
 - * 367-CX-1616 concernant l'approbation du protocole d'entente entre le Service correctionnel du Canada et l'Université du Québec en Outaouais
 - * 367-CX-1617 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université Abderrahmane Mira Béjaïa (Algérie) et l'Université du Québec en Outaouais
 - * 367-CX-1618 concernant l'approbation de l'entente d'affiliation éducative entre les Services de santé Royal Ottawa et l'Université du Québec en Outaouais
 - * 367-CX-1619 concernant l'approbation de l'entente d'affiliation éducative entre le *Centre for addiction and mental health* (Toronto) et l'Université du Québec en Outaouais
 - * 367-CX-1620 concernant l'engagement d'une ou d'un commis – rémunération au Service des ressources humaines à Gatineau (**Anik Timperio**)
- * Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.